



# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

SERVICE EAU POTABLE





## CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2023 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016

Axes de présentation:

- Hypothèses générales des dépenses et des recettes
- Engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement
- Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolutions prévues
- Eléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours



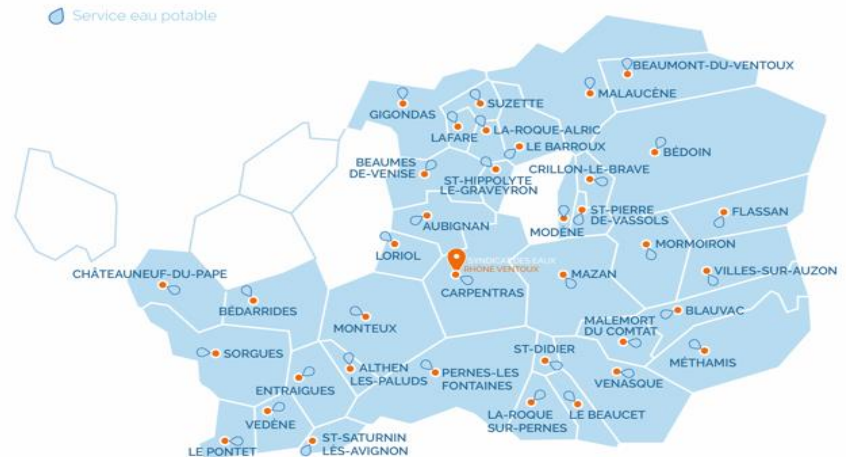
# Le service de l'eau potable comprend au 1<sup>er</sup> janvier 2023

(Données fin exercice 2022)

37 communes adhérentes

86 900 primes fixes<sup>1</sup>

9 590 518 m<sup>3</sup> facturés



# LE BUDGET

## EXPLOITATION

### DÉPENSES

Charges courantes  
Charges de personnel  
Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO)  
Intérêts de la dette  
Dotation aux amortissements

Épargne brute

### RECETTES

Redevances(essentiellement)  
Travaux (convention financière)  
Revenus des immeubles  
(Saint Saturnin, Aubignan)  
Subventions / poste de chargé de mission  
Recettes exceptionnelles  
Reprise des subventions

## INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Capital de la dette

Etudes  
Travaux de renouvellement du réseau  
Autres dépenses d'investissement (ordinateur,  
serveur, logiciels, mobilier, véhicule...)  
Reprise des subventions

### RECETTES

Épargne brute (autofinancement)

Subventions d'investissement  
Récupération de la TVA  
par le biais du délégataire  
FCTVA  
(Rem TVA sur les achats du syndicat)  
Amortissement des immobilisations ...

Emprunt



## II - LA SECTION D'EXPLOITATION A – RECETTES : LES TARIFS

### COMPOSITION DU PRIX DE L'EAU

- Redevance perçue par le délégataire

Contrepartie du service rendu et fixée par le contrat de délégation de service public et ses avenants, elle est actualisée deux fois par an conformément aux dispositions contractuelles

- Redevance perçue par le syndicat

Permet le financement des investissements nécessaires à la continuité de service ainsi qu'à l'amélioration de sa qualité

- Redevance perçue par l'Agence de l'Eau

Préservation des ressources en eau et lutte contre la pollution



# I - LA SITUATION FINANCIERE

## LES TARIFS

### PART SYNDICAT :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, conformément à la délibération du comité syndical du 29 juin 2017, le tarif est le suivant :

La prime fixe annuelle est de 25,00 € HT

Le prix au m<sup>3</sup> est de 0,541 € HT

### PART DELEGATAIRE :

Conformément au contrat de délégation de service public en vigueur:

La prime fixe est de 24,50 € HT par an (22,98 HT/an en 2022) pour un compteur diamètre 15 mm

Le prix au m<sup>3</sup> : 0,6944 € HT (0,6512 € HT/m<sup>3</sup> en 2022)

Pour information, compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix du m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an est de 2,10 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (2,04 euros TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2022).



# I - LA SITUATION FINANCIERE

## PART DELEGATAIRE POUR LE TERRITOIRE DU MONT SEREIN:

Conformément au contrat de délégation de service public en vigueur:

- La prime fixe est de 216,62 € HT par an (196,18 € HT/an en 2022) pour un compteur diamètre 15 mm
- Le prix au m<sup>3</sup> : 5,83 € HT (5,28 € HT en 2022)

Pour information, compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix du m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an est de 8,80 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (8,04 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2022).

---

*Le contexte géopolitique et économique de 2022 a eu pour conséquence des coûts d'énergie qui ont explosé et une augmentation des prix des réactifs chimiques, et des matériaux notamment.*

*De ce fait, et compte tenu de la formule d'indexation issue des contrats de délégation de service public, le tarif du service de l'eau a augmenté de façon plus importante.*



## I - LA SITUATION FINANCIERE

Malgré ce contexte et les enjeux toujours plus importants (pollution, disponibilité de la ressource, transposition de la directive européenne « eau potable » qui élargit l'éventail des substances surveillées notamment), il a été fait le choix de ne pas réviser le montant de la part collectivité.

Cependant, compte tenu des hausses de prix impactant le service, moins de travaux seront prévus en 2023.

Une attention sera portée durant cette année 2023 pour mesurer l'impact de cette inflation sur la qualité du service.







## II - LA SECTION D'EXPLOITATION A – RECETTES : PROPOSITIONS 2023

Le produit de la vente de l'eau attendu s'élève à 6.500.000,00 €.

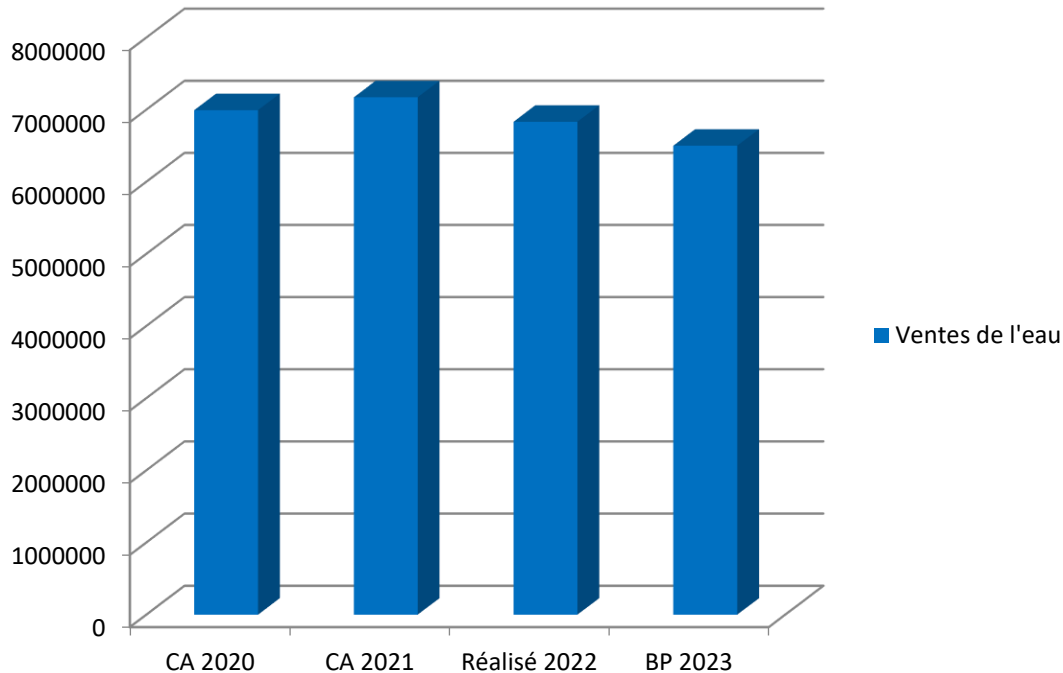
Les prévisions de recettes issues de la vente de l'eau sont identiques à l'année passée (-5% par rapport au réalisé de 2022).

En effet, l'analyse du contexte climatique de 2022 et les consommations constatées sur l'année, montrent un comportement plus économe des usagers, et une baisse tendancielle des volumes facturés. De plus, la part des impayés a été prise en compte.






## II - LA SECTION D'EXPLOITATION A – RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE





## II - LA SECTION D'EXPLOITATION B –DEPENSES : PROPOSITIONS 2023

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 1.939.220,00 € dont :



- charges à caractère général pour un montant de 843.400,00 € (hausse d'environ 13% par rapport au réalisé de 2022)

*L'augmentation des dépenses à caractère général est due à la conjoncture actuelle et aux honoraires.*

- charges de personnel pour un montant de 1.095.820 € (hausse d'environ 20 % par rapport au réalisé de 2022)

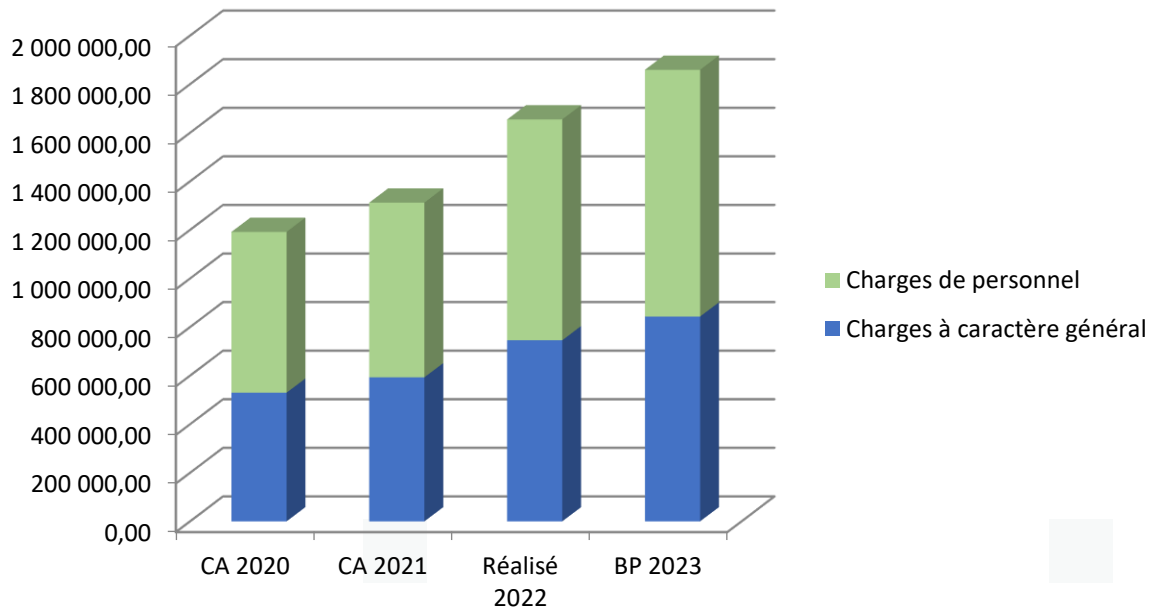
*L'évolution des dépenses de personnel est due à l'évolution de la carrière des agents et les charges sociales associées, la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel et la hausse du point d'indice pour l'année complète, et la réévaluation de la valeur faciale des tickets restaurant.*

Les dépenses de gestion courante seront payées entièrement sur le budget de l'eau et seront remboursées à 50 % par le budget de l'assainissement collectif pour un montant de 110 000,00 € (sauf les dépenses spécifiques au service, telles que notamment les travaux de taille, les honoraires, les taxes foncières et la rémunération à la performance au titre du contrat de DSP Eau).

Certaines charges de personnel sont compensées par le remboursement de 504 400 € (457 400,00 € du service de l'assainissement collectif et 47 000,00 € du service assainissement non collectif).



## II - LA SECTION D'EXPLOITATION B – DEPENSES : EVOLUTION COMPARATIVE



### Evolution du personnel en 2022 :

- recrutement d'un agent en catégorie B pour le poste d'assistante administrative marchés publics
- renfort en temps non complet sur la partie urbanisme



## III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le syndicat poursuit et intensifie ses actions sur l'ensemble du territoire afin de répondre au mieux aux enjeux de son territoire, faire face à la question du vieillissement des ouvrages, et améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource. Les principaux axes sont les suivants:

- Renouvellement des réseaux et intensification de la sectorisation sur les réseaux
- Réorganisation et renouvellement des conduites structurantes
- Actions en faveur de la diversification de la ressource, entretien des forages, analyses quantitatives, diagnostics des ouvrages
- Sécurisation de l'alimentation en eau de Carpentras
- Sécurisation de la ressource des sables blancs

L'essentiel de ces actions sont menées au travers de programmes pluri annuels d'investissement : accord cadre sur plusieurs années pour le remplacement des branchements au plomb, le renouvellement des conduites prioritaires, les études sur les ressources mais également un programme de réhabilitation du génie civil des réservoirs.





## III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT A-RECETTES : PROPOSITIONS 2022

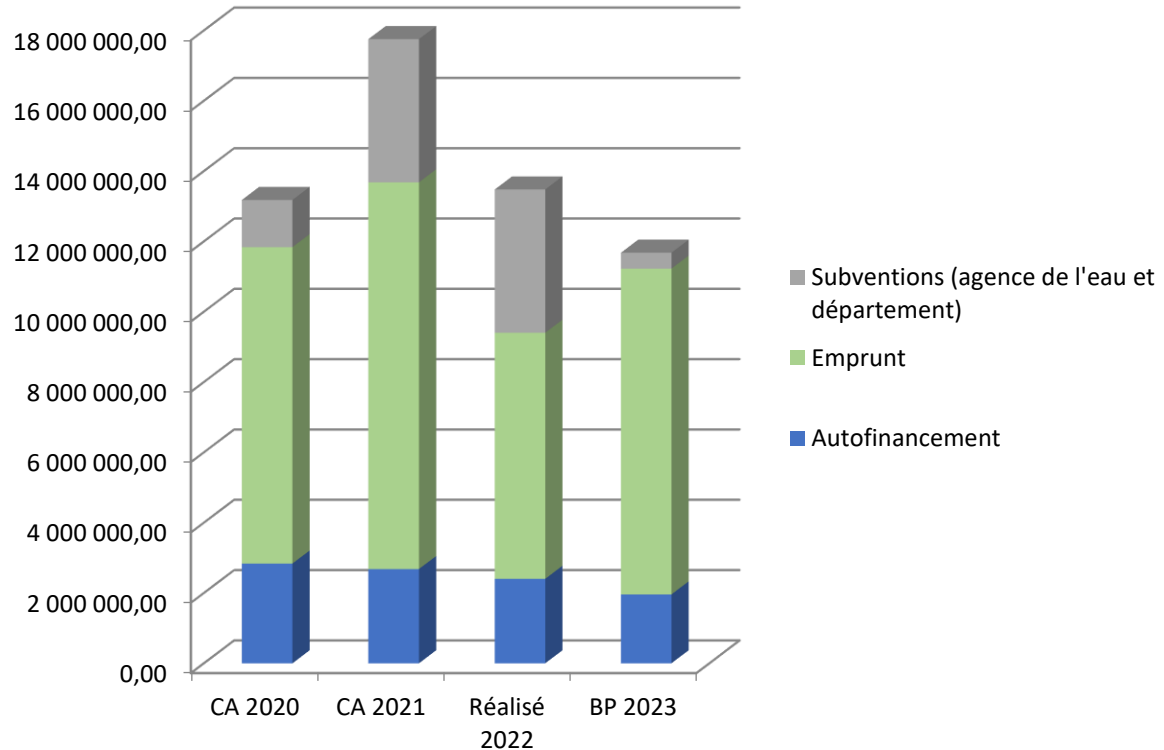
Le financement des investissements est constitué de l'autofinancement pour un montant de 2 049 710,00 € (produit des surtaxes) et de l'emprunt pour un montant de 9 176 458,00 € (non compris les restes à réaliser).

Dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme (2019-2024), les chantiers prioritaires de l'Agence de l'Eau sont ceux qui privilégient les économies d'eau sur les secteurs déficitaires et dans un esprit de solidarité, ceux à destination des territoires ruraux défavorisés (communes en zone de revitalisation rurale ZRR).





# III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT A-RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE





# III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT B-DEPENSES : PROPOSITIONS 2023

## NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

ETUDES	MONTANT A FINANCER HT	BP 2023 HT
Bedoin – Sables Blancs – Captages prioritaires	40 000,00	40 000,00
<b>SOUS-TOTAL ETUDES (A)</b>	40 000,00	40 000,00





MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2023 HT
Aubignan – Avenue Majoral Jouve et route de Carpentras – Réhabilitation du réseau AP/CP	654 000,00	196 200,00
Bédarrides – Avenue des Verdeaux – Réhabilitation du réseau AP/CP	300 000,00	90 000,00
Bedoin – Récupération des débits exploitables Sables Blancs	50 000,00	50 000,00
Gigondas / Barthelasse – Réhabilitation de 4 forages	82 800,00	82 800,00
Installations équipements de Télé-relève	50 000,00	50 000,00
Monteux – Mise en place d'un système de distribution complémentaire pour Carpentras AP/CP	1 800 000,00	540 000,00
Pernes Les Fontaines – Cours Frizet et Coudoulet Est – Réhabilitation du réseau AP/CP	324 000,00	97 200,00
Sorgues – Site de le Jouve – Sécurisation de l'alimentation électrique AP/CP	864 000,00	259 200,00
Territoire du Syndicat – Accord Cadre génie civil – Réservoirs	66 000,00	66 000,00
Territoire du Syndicat – Accord Cadre 2022/2026 déplacement renforcement et extension du réseau	1 200 000,00	1 200 000,00
Territoire du Syndicat – Accord Cadre 2022/2026 sécurisation et renouvellement du réseau	6 000 000,00	6 000 000,00
Territoire du Syndicat – Accord Cadre sectorisation 2022/2026	72 000,00	72 000,00
<b>SOUS-TOTAL MO ET TRAVAUX (B)</b>	<b>11 462 800,00</b>	<b>8 703 400,00</b>
<b>TOTAL C (A+B)</b>	<b>11 502 800,00</b>	<b>8 743 400,00</b>

**GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS****AP-CP EN PLACE ET RECONDUITS**

<b>MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX</b>	<b>MONTANT A FINANCER HT</b>	<b>BP 2023 HT</b>
Beaumes de Venise – Route de Caromb, avenue Jules Ferry – Renouvellement réseau	648 000,00	259 200,00
Bedoin – Quartier les Aubertes, service Pierravon – Renouvellement et renforcement du réseau	816 000,00	734 400,00
Chateauneuf du Pape – Avenue Saint Pierre de Luxembourg, Avenue Louis Pasteur, Route de Courthézon – Renouvellement du réseau	612 000,00	134 640,00
Chateauneuf du Pape – Rue Baron, Leroy, Daudet – Renouvellement du réseau	204 000,00	61 200,00
Entraigues, Althen, Monteux – Chemin de la Dragonnette, PN4 à Gare Althen, Chemins du Pré Comte – Renouvellement du réseau 450 mm	5 244 000,00	676 960,00
Mazan – Chemin de l'Auzon, Bigourd Ouest et Est – Renouvellement réseau	222 000,00	133 200,00



## GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

### AP-CP EN PLACE ET RECONDUITS

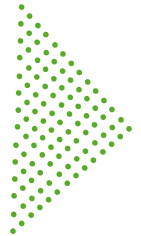
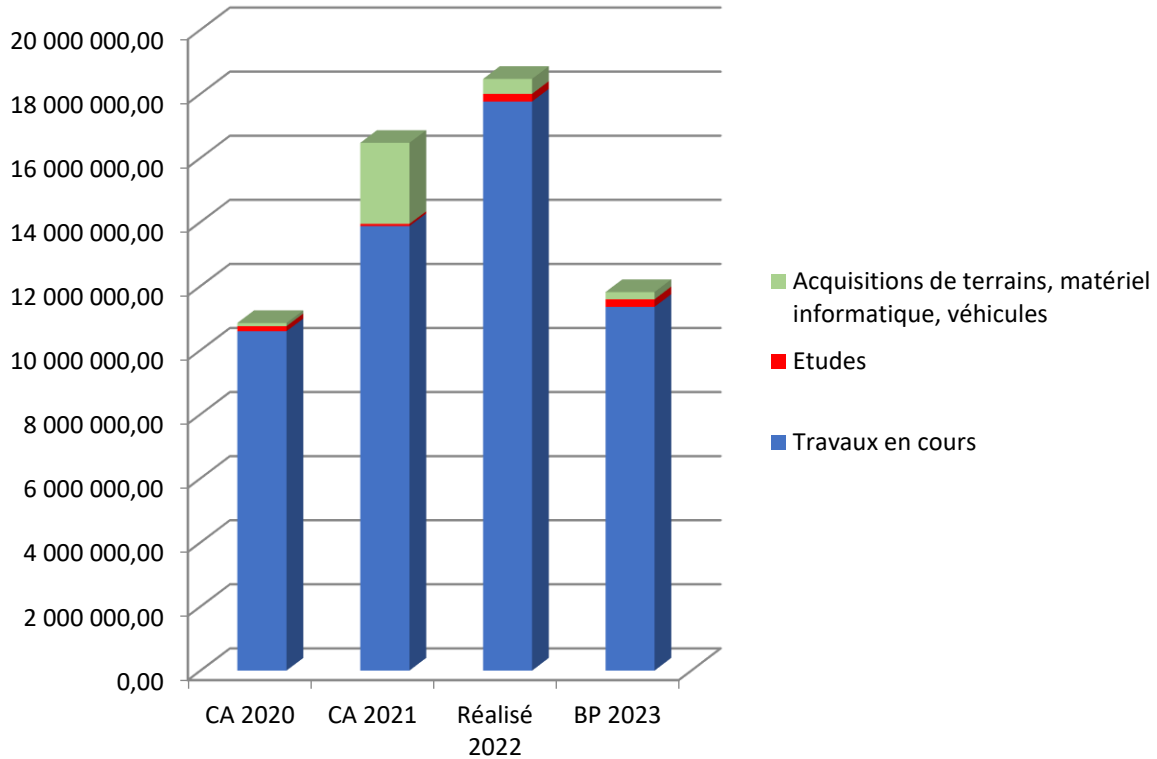
MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2023 HT
Monteux – Av Gladenbach, rue des Hortensias, Place du marché – Renouvellement réseau	312 000,00	173 600,00
Mormoiron – Avenue des Roches Blanches – Renouvellement réseau	312 000,00	109 200,00
Pernes Les Fontaines – Quai de Verdun, Avenue de la Perle du Comtat – Renouvellement réseau	270 000,00	123 300,00
Pernes Les Fontaines – Zone de captage Saint Roch – Sécurisation de la ressource	1 020 000,00	326 400,00
Schéma Directeur D'eau Potable	387 000,00	195 000,00
Villes sur Auzon – Av Jean Jaurès, le Cours, Rue des Michouilles, Rolland – Réhabilitation du réseau	132 000,00	39 600,00
<b>SOUS-TOTAL (D)</b>	10 179 000,00	2 966 700,00
<b>TOTAL GLOBAL E (C+D)</b>	21 681 800,00	11 710 100,00





# III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## B-DEPENSES :EVOLUTION COMPARATIVE





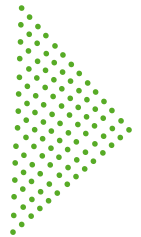
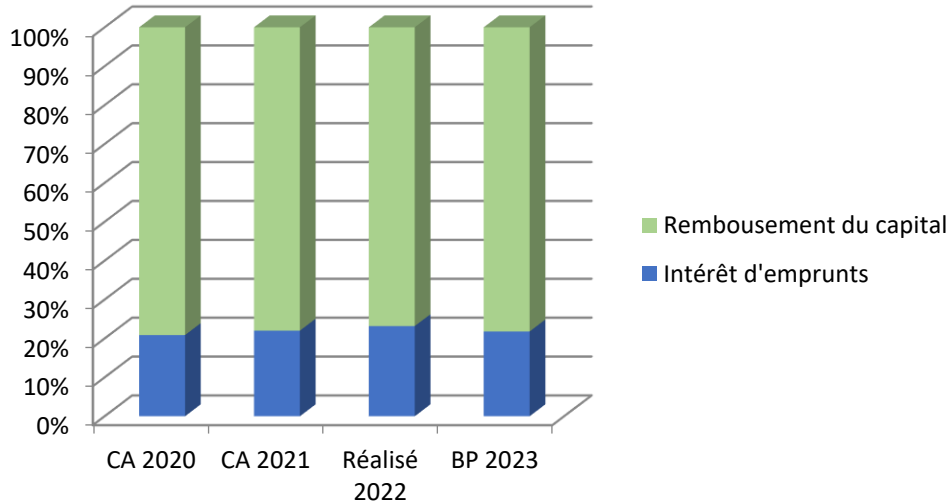
# IV-STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE



L'annuité d'emprunt s'élève à 2.922.050,00 €.

La charge de l'annuité d'emprunt pour 2023 est de 33,63 € par prime fixe (31,83€ en 2022).

## EVOLUTION DE LA DETTE





# V-DONNEES RELATIVES AUX EFFECTIFS



L'effectif pour le service est de 15 agents au 31 décembre 2022:

- 6 au service administratif et 9 au service technique
- 10 femmes et 5 hommes

10 agents sont à temps complet, à 38 h hebdomadaires

2 agent sont à temps complet à 35 h hebdomadaires

3 agents sont à temps partiel à 80 %

14 agents travaillent pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

1 agent travaille exclusivement sur le service de l'eau potable.

Le montant de la masse salariale représente 6,81 % des dépenses de la section exploitation (compte tenu du remboursement du service de l'assainissement collectif) 2,23 % des dépenses du budget total.